

# SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES Pour les TPE / PME Parisiennes Depuis le 1er juin 2020

Lettre d'Information n°22, Mars 2022

#### Vous êtes dirigeant d'une TPE / PME parisienne ?

En particulier, dans les secteurs (mais sans exclusive) :

- > du Commerce de détail indépendant
- de la Construction
- de l'Hôtellerie-Restauration
- des Services à la personne et de l'aide à domicile

Vous avez besoin d'un premier conseil pour gérer les conséquences de l'évolution de votre activité ou accéder aux aides économiques et RH mises en place dans le contexte de la crise sanitaire, pour recruter, former, gérer vos salariés au quotidien, mieux connaître vos obligations légales en matière de droit du travail...

#### Nous vous proposons:

- Un conseil personnalisé par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans votre entreprise
- Une mise en relation avec des professionnels du territoire parisien pour répondre à vos questions spécifiques
- Des ateliers pratiques en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des sessions d'information en visioconférence pour partager vos interrogations et vous professionnaliser
- Des **ressources** en ligne : <u>Epec.paris Service d'appui RH aux TPE / PME</u> et une Lettre d'information mensuelle



Financé et labellisé par l'Etat

**Gratuit pour les entreprises** 

**Vos contacts EPEC** 

Nathalie Roux nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Noura Rabeh noura.rabeh@epec.paris 06 08 37 77 13

**Guillaume Maison** guillaume.maison@epec.paris 07 56 19 86 10







#### **ACTUALITES SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES**

Lundi 14 février 2022 : atelier, Aventure entrepreneur, organisé en partenariat avec la Banque de France. Les principales **notions d'analyse financière dans notre article et sur le support d'animation** en ligne. <u>Lien Article Notions d'analyse financière</u>

Lundi 7 mars 2022 : session d'information, Accomplir vos formalités à l'embauche et assurer la gestion administrative de votre personnel : **un service gratuit de l'Urssaf. Notre article** consacré à l'événement et **la vidéo** de la session. <u>Lien Article Accomplir vos formalités à l'embauche et assurer la gestion de votre personnel</u>

### EDE DE COMPETENCES

#### Session d'information

Lundi 28 mars 2022

14H30 - 16H00

Visio-conférence

LA FORMATION PROFESSIONNELLE:

VOS OBLIGATIONS EN TANT QU'EMPLOYEUR,

LES SOLUTIONS POUR FAIRE MONTER EN COMPETENCES VOS SALARIES,

LA RECONVERSION COMME ALTERNATIVE AU LICENCIEMENT

PROGRAMME ET INSCRIPTION

Le lien de connexion à la visio-conférence vous sera adressé après l'inscription

La formation professionnelle à l'attention de vos salariés : comment trouver l'aide à la formation la plus adaptée à son projet ? Une vidéo de l'EPEC : Lien Les aides à la formation pour les salariés

## ACTUALITES SOUTIEN AUX TPE / PME EN CONTEXTE DE CRISE COVID-19 ET EN PERSPECTIVE DE REPRISE

Loyers commerciaux: l'indice des loyers commerciaux permet chaque année aux bailleurs, de revaloriser leurs loyers. Pour contenir la hausse des loyers commerciaux, le décret n° 2022-357 du 14 mars 2022 supprime la composante du chiffre d'affaires dans le calcul de l'indice des loyers commerciaux (ILC) car il est volatile et qu'il comprend le chiffre d'affaires réalisé en ligne (ecommerce). « Cette suppression devrait permettre de diviser par deux la revalorisation des loyers indexés sur l'ILC du mois de mars 2022, puis de "modérer considérablement" les revalorisations trimestrielles suivantes ».

Prêt exceptionnel aux entreprises prolongé jusqu'au 30 juin 2022 : vous avez moins de 50 salariés en ETP, n'avez pas obtenu de Prêt garanti par l'Etat, êtes à jour de vos obligations sociales et fiscales et justifiez de perspectives de redressement. Conditions d'éligibilité détaillées et dépôt de votre demande en suivant le lien Plateforme BPI France - Prêt exceptionnel

**Crise ukrainienne : votre entreprise parisienne est impactée** par les sanctions et les restrictions des exportations, vous pouvez adresser un email : <a href="mailto:sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr">sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr</a> ; par un risque ou des incidents cyber, vous pouvez adresser un email : <a href="mailto:cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr">cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr</a> ou téléphoner au CERT (Computer Emergency Response Team) : 01 71 75 84 68.



